


**Lycée professionnel maritime
de Boulogne sur Mer/Le Portel**
Classe de BTSM PGEM
6 rue Georges Honoré – BP1 - 62480 Le Portel
Tél. : 03 91 90 00 90 - Fax : 03 91 90 00 91
LPM-Boulogne@developpement-durable.gouv.fr
www.lyceemaritime-boulogne.com/

**Lycée professionnel maritime
Paul Bousquet de Sète**
Classe de BTSM PGEM
rue des cormorans - 34207 Sète CEDEX
Tél. : 04 67 51 63 63 - Fax : 04 67 51 63 64
contact@lyceedelamer.fr
www.lyceedelamer.fr/

**Lycée professionnel maritime
et aquacole d'Étel**
Classe de Mise à Niveau Maritime
38 Avenue Louis Bougo - BP 33 - 56410 ETEL
Tél. : 02.97.55.30.66 - Fax : 02.97.55.24.29
LPM-Etel@developpement-durable.gouv.fr
www.lpma-etel.fr/

N'hésitez pas à contacter les établissements scolaires pour tout
renseignement complémentaire

**Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie**
Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer
Sous direction des gens de mer et l'enseignement maritime
Bureau de la formation et de l'emploi maritimes
Arche de la Défense - Paroi Sud
92055 La Défense cedex

Conception graphique A. Samy
Impression : METL-MEDDE/SG/SPSSI/ATL2
Imprimé sur du papier certifié écolabel européen



BTS Maritime

Pêche et gestion de l'environnement marin



MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ
AUX TRANSPORTS,
À LA MER
ET LA PÊCHE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Ouverture programmée pour la rentrée de septembre 2014 dans les lycées professionnels maritimes de Boulogne/Le Portel et de Sète

Ce BTSM a pour vocation de former des marins, techniciens supérieurs, opérationnels dans les domaines de la pêche et de la gestion de l'environnement marin.

Cette formation permet également l'accès à l'École nationale supérieure maritime et aux formations en vue de la délivrance des brevets de Chef de Quart Passerelle, brevet de capitaine 3000 et de capitaine de pêche.

1. Métiers visés

Secteur privé ou public :

- Marin pêcheur, officier et commandant de navire de pêche, patron artisan à la pêche ;
- Cadre dans les coopératives maritimes ;
- Technicien dans des bureaux d'études spécialisées dans l'environnement ou la pêche ;
- Chargé de mission dans une organisation de producteurs, chargé de mission auprès d'un comité des pêches ;
- Cadre dans les armements à la pêche, technicien d'entreprises du secteur de la pêche ;
- Dirigeant d'une entreprise commerciale maritime ;
- Officier embarqué pour les ports ou sociétés de service (aménagement du littoral, infrastructures portuaires, Énergies Marines Renouvelables, ...), officier embarqué pour les armements offshore ;
- Technicien des organismes de recherche (IFREMER, CNRS, IRD,), agent du conservatoire du littoral, agent des aires marines protégées et parcs naturels ;
- Technicien dans les administrations territoriales ou collectivités locales ;
- Agent de l'administration chargée de la mer, spécialité pêches, cultures marines et environnement (accès sur concours catégorie B) ;
- Observateur et contrôleur des pêches, technicien en gestion des stocks.

2. Compétences développées

- Conduite et gestion d'un navire, conduite de la pêche, spécialiste de la réglementation des pêches ;
- Préparation, organisation, planification de missions d'observations de campagne de pêche et restitution des données acquises ;
- Conduite de missions de collecte de paramètres océanographiques, étude et mise au point d'engins de pêche ou de techniques innovantes ;
- Traitement et valorisation des captures ;
- Prévention et participation à la lutte contre les pollutions, collecte des macro-déchets ;
- Observation du milieu marin et des espèces océaniques, gestion des zones naturelles marines ;
- Gestion d'une entreprise de tourisme littoral.

3. Scolarité

D'une durée de 2 ans (ou 3 pour les élèves qui auront suivi la classe de mise à niveau maritime), elle comporte un minimum de 8 semaines de stages.

La formation comprend :

- 1/3 d'enseignement général comportant des mathématiques et des sciences-physique appliquées, de l'anglais renforcé, du français et de la culture générale maritime ;
- 2/3 de formations professionnelles, scientifiques et techniques.

4. Conditions d'entrée

Satisfaire aux normes d'aptitudes médicales requises pour la navigation ;

Admission sur dossier pour les candidats :

- 1) Directement en première année de BTSM pour les candidats titulaires d'un baccalauréat de la spécialité « conduite et gestion des entreprises maritimes » ;
- 2) Après une année obligatoire de mise à niveau maritime pour les candidats titulaires d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel autre que la spécialité visée ci-dessus. L'année de mise à niveau est partie intégrante de la formation, l'admission vaut pour la totalité de la formation.

Une classe de Mise à Niveau Maritime est ouverte dès la rentrée de septembre 2014 au lycée professionnel maritime d'Étel.

5. Inscription

dossier d'inscription disponible sur le site de l'Unité des Concours et Examens Maritimes

www.uce-m-nantes.fr

à compter du 17 février 2014

Ce dossier doit contenir les éléments suivants :

- la fiche de renseignements dûment remplie et signée ;
- une lettre de motivation ;
- les bulletins scolaires des classes de première et de terminale (pour les candidats actuellement en terminale, uniquement ceux du premier et du second trimestre de terminale) ;
- pour les titulaires d'un baccalauréat, les notes obtenues à cette épreuve ;
- le détail de l'expérience maritime acquise, le cas échéant ;

Ce dossier doit parvenir à la commission nationale d'admission au plus tard le 16 mai 2014 (cachet de la poste faisant foi) pour la rentrée de septembre 2014.

L'inscription définitive ne sera prononcée qu'après la fourniture d'un certificat médical, délivré par un médecin des gens de mer, qui précise que vous remplissez les conditions d'aptitude physique à la profession de marin. Si vous êtes porteur d'une maladie chronique, prenez un traitement médical depuis plus de trois mois, présentez un déficit visuel ou auditif ou êtes daltonien, la vérification de votre aptitude physique par un médecin des gens de mer avant l'inscription, est conseillée.

Les adresses des services médicaux des gens de mer sont disponibles ici :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-aptitude-physique-des-marins.html>